



Politique d'achat de biens et services

La présente politique a pour objet de préciser les orientations privilégiées et les façons de faire du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie en matière d'approvisionnement et d'achat local. La *Politique d'achat de biens et services* s'appuie sur des principes d'équité, de transparence, d'intégrité, d'honnêteté et de loyauté. Elle se veut un moyen de permettre au Syndicat de réaliser sa mission, dans le respect de ses valeurs, en fournissant des biens et services de qualité, aux conditions les plus avantageuses en conformité avec les lois, les accords commerciaux en vigueur ainsi que toute autre décision de l'organisation.

La *Politique d'achat de biens et services* vise à doter adéquatement le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie d'une politique qui assure que les sommes dépensées pour les fournitures de biens et de services, de quelque nature que ce soit ou de quelque importance financière que ce soit, le sont selon des règles précises conformes aux principes d'une saine administration tout en favorisant l'intégration des notions de l'achat local. Elle vise également à doter le Syndicat d'un processus d'approvisionnement souple, confidentiel, rigoureux, transparent et équitable. La politique a également pour objectifs de définir et diffuser les principes et les processus en matière d'approvisionnement d'achat local et de développement durable de même que les responsabilités des différentes instances et des différents intervenants du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie encourage tous les intervenants qui participent au processus d'approvisionnement de contribuer à maintenir la bonne image du Syndicat, de développer et maintenir de bonnes relations entre le Syndicat et ses fournisseurs et de se rappeler que chacun représente le Syndicat dans ses rapports avec ces derniers.

Nous adhérons et nous engageons aux principes et processus suivants :

- Gérer efficacement le processus d'approvisionnement en privilégiant le plus possible les produits et services écologiques. Opter, par exemple, pour des produits durables, recyclables, réutilisables et de qualité supérieure;
- Sensibiliser les fournisseurs à tenir compte des notions de développement durable et d'achat local dans leurs produits offerts au Syndicat;
- Favoriser les intérêts du Syndicat;
- Favoriser l'achat local si le produit est disponible par un fournisseur ayant une place d'affaires sur le territoire du plan conjoint des producteurs de bois de la Gaspésie dans la mesure où le prix est comparable;
- Favoriser l'achat local pour conserver une économie locale dynamique et assurer les emplois sur le territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

Nous favorisons et encourageons les améliorations en matière d'achat local de biens et services en tout temps.

Berthold Gagné, président